

COMPTE RENDU DEUXIÈME (02) REUNION ORDINAIRE DU GMP

Le lundi 23 avril 2018, à 10h, s'est tenue, au siège du Secrétariat Technique, une réunion du Comité National ITIE (CN-ITIE), sous la présidence de Monsieur le Ministre Mankeur NDIAYE, Président du CN-ITIE, pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour qui a été adopté :

- ✚ **Introduction à l'ITIE**
- ✚ **Mise à jour de la liste des membres du CN-ITIE**
- ✚ **Lancement du Rapport ITIE 2017**
- ✚ **Point sur les activités à venir**
- ✚ **Divers**

Etaient présents à cette réunion (voir la Feuille de présence).

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du comité national, le Président du CN-ITIE a fait un bref résumé sur toutes les activités réalisées dans le premier trimestriel.

Sur le premier point concernant l'introduction à l'ITIE, une présentation a été faite par le chargé de communication du ST-ITIE, qui a surtout mis l'accent sur les 7 exigences de la Norme ITIE et sur les points forts de la mise en œuvre. L'occasion a été de rappeler aux membres du GMP leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre. (Voir présentation)

Prenant la parole les membres du GMP ont suggéré de produire un livret, à leur intention et celle du grand public, qui contiendrait des informations sur la Norme ITIE et l'état d'avancement du processus. Le Président du CN-ITIE a jugé recevable cette idée et a suggéré de l'inclure dans le Plan de Communication. Les membres du Comité ont, à l'unanimité, formulé des félicitations aux membres du ST pour le travail abattu et proposent de démultiplier les activités de communication comme la participation des membres du Comité à l'émission Diakarlo. En outre, le Président du CN-ITIE a rappelé que le Sénégal est en année de Validation et les résultats sont attendus en mai 2018.

Sur le renouvellement des membres du comité, le décret 2013-881 portant création organisation et fonctionnement du Comité National est en cours de révision et de même que la liste des membres du CN-ITIE.

L'accent est essentiellement mis sur les principales innovations (augmentation du nombre de sièges, etc.). A cet effet, Monsieur Boubacar Tamba de la Coalition PCQVP réitère la demande de la Société Civile d'augmenter le nombre de siège attribué à la SC du fait de l'important travail de transparence abattu au sein de la coalition. Toujours sur ce point, Monsieur Abdoul Aziz Diop de la coalition PCQVP suggère au GMP de ne soit pas élitiste et propose de fixer la durée du mandat de l'ITIE à 3ans afin de l'harmoniser avec celui de la Coalition et enfin de créer une commission ad hoc, qui

regrouperait les anciens membres du GMP pour capitaliser sur les expériences afin d'avoir une utilisation optimale des personnes-ressources

Il a été également proposé d'harmoniser dans le projet de décret le nombre de représentant du MEFP qui est de 3 dans le Comité;

Pour ce qui est du représentant du Syndicat des travailleurs, il a été suggéré de voir avec la centrale syndicale la plus représentative pour la désignation d'un représentant des syndicats des travailleurs.

Par ailleurs, la question de la pertinence du Ministère de la Culture comme membre du Comité a été posée même s'il existe une forte dimension culturelle et anthropologique dans les activités de ce dernier. Sur ce point le Président du CNITIE a précisé que le Ministère de la Culture figurait déjà dans l'ancien décret et indique que certains ministères ont changé de configuration d'où la terminologie employée « ministère en charge de... ».

Sur la présentation des nouveaux membres, un tour de table a été fait. Le SP a rappelé que les renouvellements concernent le privé et les OSC. Néanmoins, les Administrations ont été saisies pour indiquer les noms des suppléants et leur mode de nomination. Le Président d'affirmer que la présence permanente des suppléants est souhaitable. M. Samb abonde dans le même sens et pense que cela permettrait au suppléant de remplacer le titulaire de « façon plutôt automatique ».

Sur le lancement du rapport ITIE 2017, une présentation du formulaire de déclaration du rapport ITIE 2017, a été fait. Sur ce point, Le SPA a surtout mis le focus sur les innovations du formulaire de déclaration en l'occurrence les nouveaux flux. Il a rappelé que les pays devront procéder à des déclarations par projet au plus tard le 31 Décembre 2020, et propose une approche en 4 étapes : convenir d'une définition du terme projet, identification des flux, identification en 4 étapes des déclarants et création du formulaire.

Ainsi donc, dans les formulaires il est prévu d'ajouter une colonne « projet » et cet aspect est déjà pris en compte dans les TDRs de l'Administrateur Indépendant. Il rappelle que le Comité National a jusqu'au rapport de 2018 pour faire des déclarations par projet. Cependant, il faut essayer de déterminer dès à présent les difficultés auxquelles le comité pourra être confronté, car, cela va demander une réorganisation comptable au niveau des entreprises comme le pensent les représentants au sein du Comité. Néanmoins ils estiment qu'ils pourront anticiper sur le paramétrage pour les déclarations de 2018.

Pour ce qui est du périmètre des entreprises, le Secteur minier passe de 17 à 19 entreprises déclarantes pour les mines, et de 7 à 9 pour le secteur pétrolier, compte non tenu des entreprises qui font des paiements inférieurs au seuil de matérialité. Il a aussi indiqué que le fichier (distribution des tâches pour la rédaction de la partie contextuelle) sera envoyé aux membres.

La participation de toutes les entreprises extractives a été soulevée et le SPA estime que ce problème est réglé par les déclarations unilatérales faites par les Régies Financières. Toujours sur ce point le représentant de la DGID informe qu'avec la

télédéclaration et le télépaiement intégral déjà appliqués aux grandes entreprises et en voie d'être étendus aux moyennes entreprises le problème sera complètement réglé et suggère pour le moment de se concentrer sur les sociétés dont les paiements sont significatifs.

Par ailleurs, la problématique des honoraires de certification a été aussi soulevée et le représentant de l'ONECCA pense que cela ne devrait pas poser de problème. Toutefois, il faudra régler le cas des entreprises qui ne certifient pas pour des raisons autres que financières.

Ainsi, au titre des décisions, Il a été retenu :

- ✚ que les entreprises qui peuvent fournir une déclaration par "projet" pour le rapport 2017 le fassent. Les autres entreprises seront invitées à se préparer en conséquence pour l'exercice 2018.
- ✚ d'adopter la définition de l'Union Européenne pour la déclaration par projet. Selon l'Article 41.4 de la Directive comptable de l'Union européenne, on devrait entendre par projet « les activités opérationnelles régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou arrangements juridiques similaires et constituant la base d'obligations de paiement en faveur d'un gouvernement. Toutefois, si plusieurs de ces arrangements sont liés entre eux dans leur substance, ils devraient être considérés comme un projet ».

Point sur les activités à venir :

- Atelier sur la propriété Réelle : l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route sur la Propriété Réelle a été fait. Il a été rappelé qu'une réunion technique avec le Ministère de la Justice est prévue le 24 Avril 2018 à 17H00, pour les modalités de la tenue de l'atelier.
- **Conférence Africaine sur la Propriété Réelle prévue du 29 Octobre au 1^{er} Novembre 2018 à Dakar.**
- Atelier de 3 jours à l'intention des membres du CN-ITIE sur les défis liés au développement de projets pétroliers et gaziers.
- Proposition de faire réaliser l'étude de cadrage par les membres du CN-ITIE afin d'économiser et au delà capitaliser sur les expériences des uns et des autres.
- **Réunion de Berlin 28-29 Juin 2018**
- Réunion du Conseil d'Administration à Dakar : un comité d'organisation regroupant les représentants des 3 collèges sera mis en place pour la préparation de l'activité.
- Réunion avec l'AI : le 13 Juillet 2018.
- présentation du plan de Communication. Le chargé de COM conseille au Comité de faire une communication en 3 temps:
 - ✓ Communication institutionnelle: il s'agira de faire en sorte que le Président de la République fasse une communication sur les résultats de la

Le Comité National

- validation en Conseil des Ministres et d'avoir une rencontre avec le Comité National;
- ✓ Communication de masse: diffusion de communiqués de presse, conférence de presse, interviews, cérémonie officielle),
 - ✓ Dialogue multi-acteurs (plateaux télé avec CMDS, MAEFP, MG, etc.).
 - ✓ Enfin il rappelle que ce sont les membres du CN-ITIE qui doivent faire une communication sur la Validation. Sur ce point les membres du Comité ont surtout insisté sur la nécessité de rencontrer le Président et d'autres estiment qu'au delà de la rencontre avec le PR il faut un Conseil Interministériel et une communication populaire sur les résultats de la validation.
- Compte-rendu de l'atelier de Saint-Louis: rapport consolidé sera partagé avec les membres du CN-ITIE. Le travail effectué par le Secrétariat Technique, tel que la production de la lettre du GMP entre autres, a été salué par certains et il a été recommandé de publier le rapport financier 2017.

La Séance a été levée à 13H00 précise.

Secrétaire de Séance
Mariane Ndiaye



Président de Séance
Ministre Mankeur Ndiaye



Mankeur NDIAYE

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
Le Président